

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE CONVOCATION
24.03.2023DATE PUBLICATION
31.03.2023Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 4
Exprimés : 24

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 30 mars, à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Michel SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Mmes et MM. SAINT-MARTIN, BOGARD, BERRI-BERRI, VIGNIER, VAN WYMMERSCH, C. VEIL, VERAGEN, LOUVET, N'DOUDI, HEMET, M. VEIL, AZAM, RIBEIRO, LESUEUR, GESREL, HAMMENTIENNE, TOURNOUX, SEAX, LAMBERT, LEMEY.

Représentés : M. SARGES pouvoir à M. HAMENTIENNE, M. THIERRY pouvoir à Mme VERAGEN, M. LOYAL pouvoir à Mme TOURNOUX, Mme SCHMITT pouvoir à M. SEAX.

Secrétaire de séance : M. Gille SEAX

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES (*)

- 1/ ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
- 2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2022
- 3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
- 4/ AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023
- 5/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2023
- 6/ VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023
- 7/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
- 8/ AVENANT N°1 AU PROGRAMME D' ACTIONS DU FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL SIGNE AVEC LE DEPARTEMENT

À Mouroux, le 31 mars 2023

Le Maire,

Michel SAINT-MARTIN



(*) Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité des actes administratifs